

ADMIS CRPE

CONCOURS
2022-2023
ORAL

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

MISES EN SITUATION
PROFESSIONNELLE

50 fiches de révision



OFFERT

40 QCM interactifs
en ligne



Toutes les notions
à maîtriser



100 QCM corrigés pour
valider vos connaissances



16 mises en situation
professionnelle

N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS

ADMIS CRPE

CONCOURS
2022-2023
ORAL

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Mises en situation professionnelle

50 fiches de révision

Ouvrage dirigé par Marc Loison

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

Valérie Bouquillon-Sadaune,

Conseillère pédagogique départementale en maternelle, membre de jury CRPE et CAFIPEMF option maternelle

Dominique Catteau

Professeur honoraire agrégé de philosophie, docteur en philosophie

Avec la collaboration de Aline Merlot et Ève Santhune, conseillères pédagogiques départementales

Ressources numériques pour réussir le CRPE

Entraînez-vous avec 40 QCM interactifs
sur : www.Vuibbert.fr/site/210828

ISSN : 2109-7658

ISBN : 978-2-311-21082-8

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : Michelle Bourgeois



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » [alinéa 1^{er} de l'article 40].

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2021 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibbert.fr>

Sommaire

Comment aborder le CRPE	6
Quelques recommandations à propos de l'épreuve orale	10
QCM d'auto-évaluation	14
Planning général de révisions	17

Partie 1 | Connaître l'histoire de l'école primaire française

Évolution du système éducatif

FICHE 1 Émergence du principe d'éducation nationale	20
FICHE 2 Vers un système d'instruction publique	22
FICHE 3 L'école primaire, une affaire d'État	24
FICHE 4 De la salle d'asile à l'école de Jules Ferry	27
FICHE 5 Forme scolaire entre transformations, permanences et résistances	31

Politiques éducatives

FICHE 6 Discrimination positive et politique d'éducation prioritaire	35
FICHE 7 La même école pour tous ?	38
FICHE 8 Les remises en question	41
FICHE 9 Des maîtres aux professeurs des écoles	45

École et société

FICHE 10 L'école du XXI ^e siècle entre illettrisme et exclusion	50
FICHE 11 L'école du XXI ^e siècle entre échec scolaire et hétérogénéité	53
FICHE 12 Dates clés et grands pédagogues	55

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE	57
---	-----------

Partie 2 | Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

École, acteurs et fonctionnement

FICHE 13 Les acteurs du système éducatif	62
FICHE 14 Le fonctionnement de l'école primaire	66
FICHE 15 Établissement et rôle des différents conseils	71
FICHE 16 Scolarisation primaire	74
FICHE 17 Droits et obligations de la communauté éducative	78

Enjeux, défis et partenaires

FICHE 18	Évolution et enjeux de l'école maternelle	80
FICHE 19	Enjeux des politiques éducatives	84
FICHE 20	Projet d'école, coopérative scolaire, intervenants extérieurs et parents d'élèves	88
FICHE 21	Relations école-familles et coéducation	91

Protection, prévention et accompagnement

FICHE 22	École, protection et prévention	93
FICHE 23	Les violences scolaires	97
FICHE 24	École bienveillante, inclusive et évaluation positive	101
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE		105

Partie 3 | Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République

Déontologie, droits et devoirs. Quelques notions de base

FICHE 25	Déontologie	110
FICHE 26	Droit	113
FICHE 27	Devoir	115
FICHE 28	Les principaux droits et devoirs du citoyen, du fonctionnaire et de l'enseignant	117
FICHE 29	Analyse des droits et obligations du professeur des écoles fonctionnaire et agent de l'État	119

Les notions-clés de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013

FICHE 30	Profession, métier, professeur	122
FICHE 31	Enseignant, maître	125
FICHE 32	Compétences	128
FICHE 33	Les compétences et responsabilités du professeur des écoles	131

Droits et devoirs généraux des enseignants

FICHE 34	Le respect des enfants	134
FICHE 35	Discipline, autorité, sanctions et punitions	138
FICHE 36	Sécurité des élèves	141
FICHE 37	Exemplarité	145
FICHE 38	Ouverture aux parents	148
FICHE 39	Obéissance à la hiérarchie	152

LE DEVOIR D'ENSEIGNER

FICHE 40	Liberté et responsabilité pédagogique	155
FICHE 41	Devoir de polyvalence	158
FICHE 42	Éduquer le futur citoyen	162
FICHE 43	Éduquer aux droits de l'homme	166

École et fonction publique

FICHE 44	Le fonctionnaire, agent de l'État	168
FICHE 45	Lois et règlements	171

Liberté et laïcité

FICHE 46	Histoire, sens et enjeux du principe de laïcité à l'école	175
FICHE 47	La charte de la laïcité à l'école	178
FICHE 48	Liberté et contrainte	181
FICHE 49	Laïcité, public, privé	184
FICHE 50	Laïcité et liberté de penser	187

MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE		191
---	--	-----

Partie 4 | Entraînement à l'épreuve orale

Planning d'entraînement	196
Mises en situation professionnelle (enseignement, vie scolaire)	197

Comment aborder le CRPE ?

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation théorique et méthodologique de la deuxième partie de **l'épreuve orale d'admission du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)**. Rappelons que cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Avant d'aborder cette préparation théorique et méthodologique, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de connaître. Il est par ailleurs indispensable de connaître l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

1 Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020 et *Bulletin officiel* n° 25 du 24 juin 2021), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015), mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

2 Les épreuves du CRPE

Trois épreuves écrites d'admissibilité

Cadre de référence : programmes de l'école primaire.

Niveau attendu : les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Épreuve écrite disciplinaire de français Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Épreuve écrite d'application Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures	
Deux épreuves orales d'admission	
Épreuve de leçon Notée sur 20 – Coefficient 4 – Durée : 1 heure – Préparation : 2 heures	
L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.	
<p>Préparation : afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...</p> <p>Présentation et entretien : le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</p>	<p>Durée de l'épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> – français : 30 minutes, dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie ; – mathématiques : <i>idem</i>. <p>La note 0 est éliminatoire.</p>
Épreuve d'entretien composée de deux parties Notée sur 20 – Coefficient 2 – Durée totale : 1 h 05	
Première partie : éducation physique et sportive, connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant Notée sur 10 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes	
<p>Préparation : à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de la ou des situations d'apprentissage qu'il présente au jury.</p>	<p>Exposé : ne doit pas excéder 15 minutes.</p> <p>Entretien : pour la durée restante impartie à cette première partie.</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>

<p>Exposé et entretien : l'entretien permet d'apprécier d'une part, les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part, sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.</p>	
<p>Seconde partie : se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation Notée sur 10 – Durée : 35 minutes</p>	
<p>Objectifs : cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.</p>	
<p>Entretien : le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.</p> <p>La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ; • faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. 	<p>Premier temps de l'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation du parcours et des expériences (5 minutes au maximum) ; • échange avec le jury : 10 minutes. <p>Second temps de l'échange : (mises en situation professionnelle) 20 minutes</p> <p>La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.</p>

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère
Notée sur 20 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Contenu et modalités : l'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages au maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

Exposé : 10 minutes.
Échange : 20 minutes.
L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
Le niveau minimal de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.
Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel, par le biais de fiches concises et structurées, vous permettra d'appréhender les grands jalons de l'histoire de l'école primaire ainsi que ses enjeux contemporains, son organisation, ses valeurs et ses objectifs. En outre, il vous permettra d'aborder la déontologie et l'éthique du professeur fonctionnaire ainsi que les grandes questions professionnelles qu'un enseignant se pose dans le quotidien de l'exercice de son métier, au-delà de la réussite au concours.

Sont également proposés quelques QCM et tests de révision qui pourront être utilisés au gré du candidat, soit au fur et à mesure de la découverte des thèmes, soit pour une révision générale.

En définitive, on aura compris que cet ouvrage se veut être un outil efficace de préparation à la seconde épreuve orale d'admission du CRPE visant à apprécier la capacité du candidat à se projeter comme professeur au sein du service public de l'éducation.

Par ailleurs, la mise en œuvre éditoriale de cet ouvrage n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'Anaïs Cotelle, éditrice, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison

Maître de conférences honoraire,
docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation,
directeur de l'ouvrage

Quelques recommandations à propos de l'épreuve orale



Au-delà de la présentation de son parcours et de ses expériences, puis de l'échange avec le jury qui fera suite, le candidat se verra ensuite proposer deux mises en situation professionnelle, l'une d'**enseignement** et l'autre en lien avec **la vie scolaire**.

Ce second temps d'échange doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, à les faire connaître et partager.

Quelles recommandations peut-on faire au candidat pour l'analyse des mises en situation professionnelle proposées et l'échange avec le jury ?

Il est clair que pour s'approprier les valeurs de la République et les exigences du public, le candidat au CRPE doit travailler plus spécifiquement les compétences suivantes, rappelées de manière récurrente dans les derniers rapports de jurys à savoir :

- **connaître l'histoire de l'école primaire française ;**
- **se situer dans les différentes dimensions du système éducatif ;**
- **connaître les valeurs et exigences du service public et de la République.**

Dans cet ouvrage, le candidat trouvera des éléments théoriques et pratiques incontournables en rapport étroit avec ces trois compétences et complétés à la fin de l'ouvrage, au titre d'entraînement, par des exemples concrets de mises en situation professionnelle.

Voici des extraits de rapports de jurys

1 Connaître l'histoire de l'école primaire française

• La compétence 2 du référentiel : « *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école* » (**connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens**) s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils peinent presque toujours à y donner du sens. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le **déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et**

aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces fondements culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas, décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer la spécificité française de la laïcité. Un pas qualitatif dans la préparation serait franchi si les candidats pouvaient passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux (académie de Lille).

2 Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

- Au travers de l'exposé et de l'entretien, le candidat doit faire apparaître qu'il est engagé dans la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013). Il doit donc, en particulier, se montrer capable d'expliciter :
 - les **principes fondamentaux** qui portent l'école primaire et son fonctionnement ;
 - les **processus d'apprentissage des élèves**, notamment les capacités liées à l'âge ;
 - la prise en compte des **besoins et de la diversité des élèves**, celle des élèves en situation de **handicap** et celle des **élèves en difficulté** ;
 - la dimension du **travail en équipe**, celle de la coopération avec les parents et avec les partenaires (académie de Lille).
- Être capable de se projeter dans le métier d'enseignant, adopter un positionnement au sein de la **communauté éducative** en fonction du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (académie de Corse).
- Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles soient davantage invitées dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite comme un moyen de **traiter les situations professionnelles, de soutenir les positionnements et les choix** (académie de Lille).
- Il est à noter que le cas concret proposé [...] a souvent été traité de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que **futur professionnel acteur du système éducatif** (académie de Grenoble).
- Les candidats font preuve de connaissances inégales du **système éducatif et de ses enjeux** (académie de Clermont-Ferrand).

- Les connaissances relatives aux **processus d'apprentissage des élèves**, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire que révèlent notamment les propositions relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptées à leurs possibilités (académie de Lille).
- Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. C'est lors de ces moments d'échange que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la **connaissance du système éducatif et de son fonctionnement** (académie de Grenoble).
- Certains candidats manquent de connaissances sur le système éducatif et le fonctionnement de l'école : les **finalités de l'école**, du **projet d'école**, du **socle**, des **cycles**, des différents **conseils**, les **volumes horaires** consacrés à chaque domaine d'enseignement dans les différents cycles (académie de Corse).
- Les **connaissances du système éducatif** sont insuffisantes, voire inexistantes, ce qui révèle que ces candidats n'ont pas pris la peine de se préparer au concours avec une mise à niveau a minima sur des aspects élémentaires attendus (**loi de juillet 2013, référentiel de compétences, dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, projet d'école, etc.**). Ce manque de connaissances conduit à une incapacité à analyser les [situations], à les comprendre, conduit aussi à recourir à un registre de langue pauvre, trivial, sans lexicque professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat (académie de Lille).
- Certains sujets semblent avoir mis davantage en difficulté certains candidats. C'est le cas des **enjeux de l'école maternelle, de l'école inclusive, de la place accordée aux familles à l'école, du climat scolaire et du redoublement** (académie de Grenoble).
- De manière générale, chez la plupart des candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche les **enjeux liés aux politiques éducatives** ne sont pas suffisamment bien appréhendés. La question du « pourquoi ? », l'existence de telle loi, tel règlement restent généralement sans réponse (académie de Lille).
- **La polyvalence, spécificité du maître du premier degré**, n'est perçue que dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières), sans compréhension de **ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage complexes**. Elle met en jeu des choix professionnels dans la cohérence d'équipe (**échanges de service, classes partagées**) et dans la **continuité avec le collège**. Il serait intéressant que la compétence P1, notamment dans la partie relative à la polyvalence, soit mise en relation avec la compétence 10 : **travailler au sein d'une équipe** (académie de Lille).

3 Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République

- Il est à remarquer des faiblesses sur la connaissance du système éducatif et sur **quelques bases de l'éthique** (académie de la Guadeloupe).
- Le niveau de culture générale est parfois apparu très en deçà même de ce qui est à enseigner à l'école, comme le jury l'a parfois découvert au détour d'une question (incapacité à **définir des termes pourtant de construction transparente** comme « **indivisible** » à **propos de la République**, à positionner un personnage comme Jeanne d'Arc dans une période historique même large). Des candidats ont manifesté également quelques soucis pour procéder à des distinctions conceptuelles pourtant importantes (**autorité et pouvoir, éduquer et instruire, enfant et élève...**) (académie de Lille).
- **Les droits et devoirs du fonctionnaire** ne doivent pas constituer un savoir purement livresque. Ils doivent transparaitre au travers du propos du candidat et constituer une référence dans l'analyse de situations ou de problématiques abordées (académie de Grenoble).
- Si nous appartenons à un **corps d'État fortement hiérarchisé**, la réponse de candidats qui proposent de s'en remettre systématiquement au directeur, à l'IEN ou au conseiller pédagogique pour trancher les situations de dilemme ne semble pas être un indicateur fort de l'engagement. Si le devoir de référer aux autorités existe bien, il n'exempte pas l'enseignant de la **prise de position et de responsabilités** (académie de la Guadeloupe).



Pour chaque question, une ou plusieurs réponses sont correctes.

1 L'idée d'éducation nationale apparaît :

- a. Au XVIII^e siècle
- b. Au XIX^e siècle
- c. Au XX^e siècle
- d. Sous l'Ancien Régime

2 L'école maternelle ne sera plus identifiée comme un établissement d'instruction mais comme une maison d'éducation maternelle grâce à :

- a. Marie Pape-Carpantier
- b. Pauline Kergomard
- c. Ferdinand Buisson
- d. Jules Ferry

3 Quel philosophe a posé les trois principes qui régissent encore notre système d'instruction publique : gratuité, liberté et laïcité ?

- a. Denis Diderot
- b. Nicolas de Condorcet
- c. Jean-Jacques Rousseau
- d. Voltaire

4 Au XIX^e siècle qui a fait de l'école primaire une affaire d'État ?

- a. Jules Ferry
- b. François Guizot
- c. Victor Duruy
- d. Alfred de Falloux

5 La méthode d'Ancien Régime consistant à instruire chaque élève indépendamment des autres s'appelle :

- a. La méthode simultanée
- b. La méthode mutuelle
- c. La méthode individuelle
- d. La méthode mixte

6 La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 repose sur les mesures suivantes :

- a. Création d'un service public de l'école inclusive
- b. Amélioration des rythmes scolaires
- c. Détermination d'un projet pédagogique
- d. Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

7 Le conseil d'école :

- a. Adopte le projet d'école
- b. Fait le point sur la progression des élèves
- c. S'occupe de la restauration scolaire
- d. Choisit les manuels scolaires

- 8 Les RASED rassemblent :
- a. Des parents
 - b. Des psychologues scolaires
 - c. Des intervenants extérieurs
 - d. Des professeurs des écoles spécialisés
- 9 Sur quels critères a-t-on déterminé les REP+ ?
- a. Les CSP défavorisées
 - b. L'indice social
 - c. Le taux d'échec scolaire
 - d. Le manque de moyens
- 10 Pour maintenir le tissu scolaire dans les campagnes, on crée :
- a. Des RPI
 - b. Des REP
 - c. Des PIAL
 - d. Des RASED
- 11 La laïcité exige des élèves qu'ils renoncent, à l'école, au port de
- a. tous les signes religieux
 - b. tous les signes religieux visibles
 - c. tous les signes religieux ostensibles
 - d. tous les signes religieux clairement affichés
- 12 Enseigner de manière laïque c'est :
- a. contredire les croyances religieuses de ses élèves
 - b. respecter les croyances religieuses de ses élèves
 - c. travailler à écarter les ignorances et les illusions
 - d. apprendre aux élèves tout ce qu'il est possible de savoir
- 13 La liberté pédagogique garantit au PE d'enseigner :
- a. ce qu'il veut
 - b. avec les méthodes qu'il préfère
 - c. sans respecter les programmes
 - d. avec les méthodes pédagogiques adaptées aux difficultés de ses élèves
- 14 Le professeur des écoles peut :
- a. exercer un droit syndical
 - b. exercer à titre professionnel une activité privée lucrative
 - c. exercer un droit de grève
 - d. arrêter d'exercer une activité présentant un danger grave et imminent
- 15 La déontologie du professeur lui dicte sa conduite professionnelle vis-à-vis de :
- a. son supérieur hiérarchique
 - b. ses élèves
 - c. les parents
 - d. ses collègues

Corrigé

1 a, d	2 b	3 b	4 b	5 c	6 a, d	7 a, c	8 b, d	9 a, b	10 a
11 c, d	12 b, c, d	13 b, d	14 a, c, d	15 b					

Conseils et remarques

► Histoire de l'école primaire (QCM 1 à 5)

Il est tout à fait normal que certaines de ces questions vous déroutent car la plupart d'entre elles exigent une bonne connaissance de l'histoire de l'école de la Renaissance à nos jours, notamment des grands courants de pensée qui l'ont traversée. À la lecture des éléments de cours, on constatera aisément que la Révolution française, héritière des Lumières, pose au travers de nombreux débats notamment sous l'impulsion de Condorcet, les questions d'instruction publique, d'éducation nationale, de liberté, d'obligation et de gratuité scolaires. La filiation entre Condorcet et Ferry est de fait manifeste. En conséquence, nous invitons les candidats au CRPE à lire ou relire quelques-uns des textes fondamentaux de ce philosophe, plus particulièrement *Cinq mémoires sur l'instruction publique* publiés en 1791 disponibles en ligne.

Bon nombre de candidats pensent à tort qu'avant Jules Ferry c'était « le désert pédagogique ». Le réseau des petites écoles s'est en fait construit durant l'Ancien Régime. Le siècle des Lumières a connu un formidable ébranlement éducatif dont la Révolution française sera héritière. Le XIX^e siècle, avec ses grandes lois scolaires s'échelonnant de 1816 à 1881-1882, sera le siècle de l'école primaire. Il est donc important que le candidat au CRPE connaisse les grandes lignes des lois Guizot (1833), Falloux (1850), Duruy (1867) et Ferry (1881-1882).

► Dimensions du système éducatif (QCM 6 à 10)

Rappelons que la compétence 2 du référentiel « *inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système et dans le cadre réglementaire de l'école* » structure largement cette épreuve d'entretien.

Le candidat doit donc être capable de se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation et, en conséquence, de manifester la capacité à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif : l'institution scolaire, les enjeux des politiques éducatives, l'établissement et le rôle des différents conseils, les partenaires de l'école, l'équipe éducative, la classe, la sécurité et la sûreté des élèves, les relations avec les parents, la diversité, la mixité autant de points abordés dans les pages qui suivent mais que le candidat devra consolider grâce aux divers entraînements proposés (questions avec réponses rédigées, QCM et analyse de cas concrets).

► Valeurs et exigences du service public et de la République (QCM 11 à 15)

Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité attendue du candidat à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif doit obligatoirement être évaluée par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes).

Les éléments de cours consacrés aux valeurs et exigences du service public permettent surtout d'aborder deux compétences professionnelles essentielles : C1 « Faire partager les valeurs de la République », C6 « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Pour appréhender dans leur pleine dimension ces deux compétences, nous avons attiré l'attention du lecteur, au fil des thèmes abordés, sur les points suivants : le cadre institutionnel, les points de vigilance, les conseils et écueils à éviter. Nous conseillons au candidat de les garder présents à l'esprit lors de l'entretien.

Planning de révisions



PÉRIODES	CONTENU DES RÉVISIONS	NOS OUTILS
PÉRIODE 1	<p>Consultation des textes officiels fondamentaux : programmes de l'école primaire <i>Bulletin officiel</i> n° 31 du 30 juillet 2020 et <i>Bulletin officiel</i> n° 25 du 24 juin 2021, socle commun de connaissances, de compétences et de culture <i>Bulletin officiel</i> n° 17 du 23 avril 2015, compétences professionnelles des maîtres et référentiel de formation <i>Journal officiel</i> du 18 juillet 2013 et du 7 juillet 2019.</p> <p>QCM d'auto-évaluation, choix des priorités de révision ou d'approfondissement.</p> <p>Évolution du système éducatif : émergence de l'école contemporaine, XIX^e siècle : le siècle de l'école primaire et de la forme scolaire.</p>	<p>Page 14</p> <p>Fiches 1 à 5</p>
PÉRIODE 2	<p>Politiques éducatives : discrimination positive et politique d'éducation prioritaire, la même école pour tous, remises en question, des maîtres aux professeurs des écoles.</p> <p>École et société : gestion des difficultés sociales et économiques.</p> <p>Dates clés et grands pédagogues</p> <p>Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 6 à 9</p> <p>Fiches 10 à 11</p> <p>Fiche 12</p> <p>Page 57</p>
PÉRIODE 3	<p>École, acteurs et fonctionnement : les acteurs du système éducatif, fonctionnement de l'école primaire, rôle des différents conseils, scolarisation primaire, droits et obligations de la communauté éducative.</p> <p>Évolution et enjeux de l'école maternelle : évolution et enjeux de l'école maternelle, enjeux des politiques éducatives, projet d'école, coopérative scolaire, intervenants extérieurs et parents d'élèves, relations école familles.</p> <p>Protection, prévention et accompagnement : protection de l'enfance, prévention de la radicalisation et de la violence, promotion de la santé, éducation à la sécurité, école bienveillante et inclusive, évaluation positive.</p> <p>Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 13 à 17</p> <p>Fiches 18 à 21</p> <p>Fiches 22 à 24</p> <p>Page 105</p>

<p>PÉRIODE 4</p>	<p>Déontologie, droits et devoirs : le citoyen, le fonctionnaire et l'enseignant, compétences et responsabilités du professeur des écoles, respect des enfants, discipline et autorité, sécurité des élèves, exemplarité, ouverture aux parents, obéissance à la hiérarchie. Devoir d'enseigner : liberté et responsabilité pédagogique, devoir de polyvalence, éduquer le futur citoyen, éduquer aux droits de l'homme.</p>	<p>Fiches 25 à 39</p> <p>Fiches 40 à 43</p>
<p>PÉRIODE 5</p>	<p>École et fonction publique : le fonctionnaire agent de l'État, lois et règlements. Liberté et laïcité : histoire du principe de laïcité, la charte de la laïcité à l'école, liberté et contrainte, public et privé, laïcité et liberté de penser. Mises en situation professionnelle</p>	<p>Fiches 44 à 45</p> <p>Fiches 46 à 50</p> <p>Page 191</p>
<p>PÉRIODE 6</p>	<p>Méthode d'analyse et de questionnement de mises en situation professionnelle (enseignement et vie scolaire). Entraînement : analyse des 10 situations proposées, proposition d'actions possibles.</p>	<p>Page 195</p>



Connaître l'histoire de l'école primaire française

Évolution du système éducatif

FICHE 1	Émergence du principe d'éducation nationale	20
FICHE 2	Vers un système d'instruction publique	22
FICHE 3	L'école primaire, une affaire d'État	24
FICHE 4	De la salle d'asile à l'école de Jules Ferry	27
FICHE 5	Forme scolaire entre transformations, permanences et résistances	31

Politiques éducatives

FICHE 6	Discrimination positive et politique d'éducation prioritaire	35
FICHE 7	La même école pour tous ?	38
FICHE 8	Les remises en question	41
FICHE 9	Des maîtres aux professeurs des écoles	45

École et société

FICHE 10	L'école du xxi^e siècle entre illettrisme et exclusion	50
FICHE 11	L'école du xxi^e siècle entre échec scolaire et hétérogénéité	53
FICHE 12	Dates clés et grands pédagogues	55
MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE		57

Évolution du système éducatif

FICHE 1

Émergence du principe d'éducation nationale

PLAN DE LA FICHE

Retenir l'essentiel	20
Valider ses connaissances	21
Se corriger	21

Retenir l'essentiel

Bien avant Jules Ferry, avec l'essor de l'imprimerie, la concurrence entre l'Église catholique et les Églises protestantes, puis avec le formidable ébranlement éducatif des Lumières et la Révolution française, l'institution scolaire se constitue de plus en plus nettement comme enjeu social et politique.

1 Le temps des petites écoles

Sous la Renaissance, quelques **écoles paroissiales** s'emploient à enseigner les rudiments de base : lire et prier, parfois écrire et compter. Avec l'essor de l'imprimerie et la concurrence entre l'Église catholique et les Églises protestantes, les petites écoles se multiplient durant les **xvi^e** et **xvii^e** siècles et jouent un rôle décisif dans l'accès au savoir.

Dans la plupart des petites écoles, le maître encore appelé **clerc laïc ou magister** utilise alors la **méthode individuelle** consistant à instruire chaque élève indépendamment des autres. Le maître s'adapte à la diversité des élèves et des scolarités mais aussi des manuels. **Jean-Baptiste de la Salle** (1651-1719) et les **Frères des écoles chrétiennes** imaginent de mettre en œuvre le **mode simultané**. Ce dernier consiste à répartir les enfants selon leur âge et le niveau de connaissances et à assurer à chaque niveau le même enseignement, en faisant faire les mêmes exercices, sans dissocier chronologiquement l'apprentissage de l'écriture de celui de la lecture et même du calcul. Les élèves progressent du même pas simultanément.

2 L'ébranlement éducatif du siècle des Lumières

Caradeuc de La Chalotais (1701-1785) publie en 1763 un projet de réforme de l'enseignement au titre très explicite d'*Essai d'éducation nationale ou plan*

ADMIS CRPE

CONCOURS
2022-2023
ORAL

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

MISES EN SITUATION
PROFESSIONNELLE

50 fiches de révision

L'OUVRAGE INDISPENSABLE
POUR RÉVISER

► **TOUTES LES NOTIONS À MAÎTRISER**
pour réviser l'intégralité du programme

► **100 QCM CORRIGÉS**
pour valider vos connaissances

► **16 MISES EN SITUATION
PROFESSIONNELLE**
analysées et accompagnées de pistes
de réponse pour **vous entraîner**
dans les conditions du jour J

TOUT LE PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

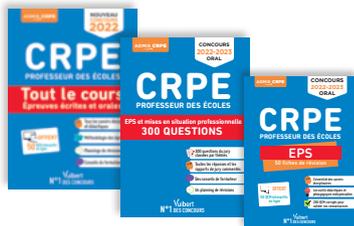
- Connaître l'histoire de l'école primaire française
- Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif
- Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République

DES AUTEURS SPÉCIALISTES DU
CONCOURS, enseignants et formateurs
au plus près de la réalité des épreuves

OFFERT

40 QCM interactifs en ligne

ADMIS, LA COLLECTION
LA + COMPLÈTE



ISSN : 2109-7658
ISBN : 978-2-311-21082-8



N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS

www.Vuibert.fr